

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

## SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010

*L'an deux mille dix, le seize du mois de décembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2010 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.*

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

### PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme GRAS, M. HAQUIN, Mme EUGENE,  
Mme MARY, M. CAZALET, Mme KLEIN-SOUCHAL, M. RICHARD,  
*Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.*

M. AUGER, M. HERBEZ, Mme NEVEU, M. CAYLA, Mme DUPUY, M. MOHAMED, Mme HEDUIN,  
M. BLANCHARD, Mme GOMMERY, Mme FRANÇOIS, M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ,  
M. KHIYACHI, M. FABRE

### ABSENTS EXCUSES :

M. GEORGIN, *(pouvoir à M. le Maire)*

M. PICARD-BACHELERIE, *(pouvoir à M. AUGER)*

Mme OEHLER, *(pouvoir à M. CAZALET)*

Mme BELARD, *(pouvoir à Mme MARY)*

Mme SEVIN-ALLOUET, *(pouvoir à Mme KLEIN-SOUCHAL)*

M. KHINACHE, *(pouvoir à Mme DUPUIS)*

Mme GARNIER, *(pouvoir à Mme GOMMERY)*

M. PENICHOST, *(pouvoir à M. BLANCHARD)*

M. PARENT, *(pouvoir à M. HAQUIN)*

Mlle GILBERT, *(pouvoir à M. TROGRIC)*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

**M. HAQUIN** qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

## **I - COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

## **II - AFFAIRES GENERALES**

### **Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - Précise que le nombre de jours RTT est de 11 pour les agents à temps complet de la structure du multi Accueil du service Petite Enfance dans la mesure où cette structure fonctionne sur la base de 4 jours par semaine et que si le mode de fonctionnement de cette structure venait à être modifié sur le plan notamment du nombre de jours d'ouverture, le nombre de jours RTT des agents du Multi Accueil serait réexaminé.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

**Votants : 35 Pour : 29**

- 2) - Autorise la signature de l'Avenant n° 1 au Marché n°2008-SI-AMP-07 relatif à l'acquisition et à la maintenance de photocopieurs modifiant une clause du Cahier des Clauses Administratives Particulières avec la Société CANON.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants : 35 Pour : 35**

- 3) - **FIXE** à 23 le nombre de membres du conseil d'administration de l'office public Ermont-Habitat.
- **PROCEDE** à la désignation de 13 membres ayant la qualité de représentants de la commune comme suit :
- 6 membres désignés au sein du Conseil Municipal.
    - Monsieur BLANCHARD
    - Madame EUGENE
    - Monsieur PORTELLI
    - Monsieur AUGER
    - Madame NEVEU
    - Monsieur HAQUIN
  - 7 membres ( qui ne sont pas des élus de la collectivité) désignés en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales, dont 2 ayant la qualité d'élu d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI du ressort de compétence de l'office, autre que celle ou celui de rattachement.
    - Monsieur BAQUIN (Caisse des Dépôts et Consignation)
    - Monsieur BRIL (CE)
    - Monsieur SZYMKOWIAK
    - Monsieur BAZIN (AREPA)
    - Monsieur DESCHAMPS (Président de l'association CLE)
    - Elu autre Collectivité Territoriale, Monsieur LE BEL (Maire-Adjoint de la Commune du Plessis Boucard)
    - Elu autre Collectivité Territoriale, Madame GRANDJANIN (Maire-Adjoint de la Commune Saint Prix)
  - Le décret (Article R421-6) prévoit également qu'un membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, est désigné par la collectivité territoriale parmi les associations qui ont été préalablement agréées par le Préfet :
    - Madame BARRET (CPCV)

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants : 35 Pour : 35**

- 4) - Autorise le Maire à signer avec le Préfet un avenant à la convention fixant les modalités de fonctionnement de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 5) - Prend acte du rapport d'activités 2009 du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Déchets de la Vallée de Montmorency.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 6) - Approuve l'adhésion de la commune de Brou-sur-Chantereine (Seine-et-Marne) au SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France) pour les deux compétences « Gaz » et « Electricité ».

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 7) - Approuve les termes du contrat départemental  
- Autorise le Maire à signer ledit contrat et tout document s'y afférent.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 8) - **Approuve le projet de modification statutaire tel que mentionné en gras dans l'exemplaire des statuts** annexé à la présente délibération en complétant, au chapitre **C3 - Social**, la compétence sus-évoquée par les intitulés suivants :

- Actions en faveur du renforcement de la démographie des professionnels de santé
- Assistance à la création et au développement des réseaux de santé de proximité et des réseaux thématiques de prévention
- Coordination générale des actions de préventions et d'éducation à la santé
- Assistance et participation à un lieu d'accueil de professionnels de santé à destination notamment de patients relevant de la CMU
- Elaboration d'un diagnostic de santé intercommunal
- Elaboration, mise en place, signature et gestion d'un Contrat Local de Santé

- **Prend acte** que le projet de modification des statuts devra être entériné par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée prévues par l'article 1.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)  
Votants : 35 Pour : 29**

- 9) - Décide de :
- signer le contrat d'apprentissage à la préparation du diplôme de :  
« *Baccalauréat Professionnel Technicien Lumières* »,
  - présenter la demande d'agrément en qualité de maître d'apprentissage pour un agent de la Commune,
- Autorise le Maire à signer le contrat d'apprentissage et la convention de formation pour la préparation d'un « *Baccalauréat Professionnel Technicien Lumières* » au Service Théâtre du Pôle Culturel.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 10) - Donne acte de la communication de ces rapports d'activités accompagnés des comptes administratifs des Syndicats Intercommunaux pour l'année 2009 dont la liste est annexée à la présente délibération.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 11) - Autorise le paiement par chèques vacances des activités proposées par le Pôle Culturel,

- Autorise le Maire à signer l'extension de la convention ANCV n°151597.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

### **III - JEUNESSE ET SPORTS**

#### **Le CONSEIL MUNICIPAL**

##### **Sports**

- 1) - Fixe les tarifs relatifs aux activités sportives municipales conformément au tableau ci-joint ;  
 - Décide que les tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et seront valables pour les années suivantes sauf délibération contraire ;  
 - Maintient les offres de bienvenue accordée aux nouveaux Ermontois ;  
 - Précise que le règlement des activités peut se faire en numéraire, par chèque et par chèques vacances ;  
 - Précise qu'un paiement fractionné sera également proposé aux familles pour les activités annuelles et les stages multisports ;  
 - Précise que l'entrée de la piscine municipale est gratuite pour les enfants de moins de 4 ans, accompagnés d'un adulte payant ;  
 - Précise que le tarif réduit pour l'entrée de la piscine municipale s'applique aux Ermontois sur présentation d'un justificatif dans les cas suivants :  
 ▪ jeunes de moins de 18 ans,  
 ▪ personnes âgées de plus de 60 ans,  
 ▪ possesseurs de la carte Vermeil, de la carte famille nombreuse, de la carte invalidité ou de la carte étudiant.  
 - Précise que les recettes seront recouvrées dans le cadre des régies du Service Municipal des Sports.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 2) - Fixe les tarifs partiels relatifs aux activités aquatiques municipales de l'année scolaire 2011/2012 conformément au tableau ci-joint ;  
 - Précise que ces tarifs partiels seront appliqués lors des inscriptions de septembre 2011 en cas de fermeture programmée de la piscine en cours d'année 2011 ;  
 - Précise que les recettes seront recouvrées dans le cadre des régies du Service Municipal des Sports et comptabilisées au budget communal.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

##### **Jeunesse**

- 3) - Fixe, selon le tableau annexé, les tarifs des activités municipales du service Jeunesse ;  
 - Décide que les tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et seront valables pour les années suivantes sauf délibération contraire ;  
 - Maintient les offres de bienvenue accordée aux nouveaux Ermontois ;  
 - Maintient les offres accordées à tout détenteur d'un Pass'jeune ;  
 - Crée une gratuité bénéficiant aux élèves inscrits au Conservatoire qui souhaitent s'inscrire à la « pratique musicale collective » proposée par les Ateliers de Musiques Actuelles d'Ermont ;  
 - Précise que le règlement des activités peut se faire en numéraires, en chèque, tickets loisirs, par bons CAF et par chèques vacances ;  
 - Précise qu'un paiement fractionné sera également proposé aux familles pour les ateliers et les séjours ;  
 - Précise que les recettes seront recouvrées dans le cadre des régies du Service Municipal Jeunesse et des centres socio-culturels.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

### **IV - PÔLE CULTUREL**

## Le CONSEIL MUNICIPAL

### Action Culturelle

- 1) - Approuve la convention de partenariat avec l'Association CODEVOTA;  
- Autorise à signer la convention et tous documents y afférents avec l'Association CODEVOTA.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 2) - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y afférents avec l'Association "les Cabarets de l'Aventure » ;  
- Attribue une subvention de 700,00 € pour la réalisation de la soirée cabaret les 17 et 18 décembre 2010.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 3) - Autorise le Maire à signer la nouvelle convention proposée par le Conseil Général du Val d'Oise, concernant la période de janvier à mai 2011 et tous documents s'y afférant avec l'Association "Connaissance de l'Art Contemporain" et le Conseil Général du Val d'Oise.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

### Conservatoire

- 4) - Approuve le contenu de la convention avec l'association *Clarinettes en Val d'Oise*;  
- Autorise le Maire à signer la convention de prestation avec l'association *Clarinettes en Val d'Oise*.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

### Théâtres

- 5) - Approuve :  
Le projet de programmation, de tarification et d'actions culturelles dans le cadre d'un partenariat avec la crèche familiale « Les Marmousets »,  
Autorise le Maire à signer toute convention ou contrat afférant à cette programmation.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 6) - Approuve le contenu de la convention avec les «Productions de l'Explorateur»;  
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y afférant avec les «Productions de l'Explorateur».

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

## V - PETITE ENFANCE ET ACTION EDUCATIVE

### Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Fixe les montants des crédits scolaires, subventions et indemnités selon les tableaux ci-annexés pour l'année 2011 ;  
- Autorise le Maire à signer toutes les conventions afférentes.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 2) - Fixe le montant alloué pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles privées selon le barème mis en place par l'Union des Maires du Val d'Oise, à savoir :
- école élémentaire : 418.41 € par enfant domicilié à Ermont.

- école maternelle : 608.77 €par enfant domicilié à Ermont.

- Les dépenses sont inscrites au budget communal 2011.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 1 (Mme GOMMERY)  
 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT,  
 M. FABRE)  
 Votants : 35 Pour : 28

## VI - FAMILLE SOLIDARITE ET SANTE

### Le CONSEIL MUNICIPAL

#### Famille

- 1) - Autorise le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) et de signer tout document s'y afférent pour la mise en place d'un accès internet via le co-marquage pour faciliter l'accès et la diffusion des informations dans le cadre de l'ouverture du point Info Famille.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Approuve la convention relative à la mise à disposition d'un local commercial situé au 2 rue Degas appartenant dorénavant au bailleur ICF LA SABLIERE ;  
 - Autorise le Maire à la signer ainsi que tout document s'y afférent.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

#### Prévention Santé

- décide d'attribuer aux partenaires impliqués dans l'action « Bouger plus, Manger mieux », les subventions suivantes :

▪ Club gymnique d'Ermont	400 euros
▪ Ecole élémentaire A. Daudet / VBCE	880 euros
▪ Ecole élémentaire E. Delacroix / VBCE	940 euros
▪ Ecole élémentaire M. Ravel / VBCE	880 euros
▪ Ecole élémentaire L. Pasteur / VBCE	880 euros
▪ Ecole maternelle M. Ravel	750 euros

Les subventions seront versées à partir de l'enveloppe de crédit AFSO - Prévention Santé - nature 6574 - subvention de fonctionnement aux associations.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

## VII - POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE

### Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Décide d'approuver les termes des conventions d'objectifs de financement CLAS,  
 - Autorise le Maire à signer les dites conventions ainsi que tous documents y afférents.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec la CCIV portant sur l'affectation à la commune d'Ermont d'un poste de manager de ville,  
 - Autorise le Maire à signer ledit avenant et tous documents y afférents.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

## **VIII - EQUIPEMENT**

### **Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) Autorise le Maire à approuver le règlement d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE).

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 2) - Sollicite auprès du Conseil Général du Val d'Oise une aide en fonctionnement au titre de l'année 2010. Le barème de subvention est fixé à 0,50 € par habitant, soit un total T.T.C. de 14.202,00 € correspondant à une population de 28.404 habitants (dernier chiffre officiel de l'INSEE), la subvention ne pouvant excéder 50% de la dépense engagée.

- Sollicite auprès du Conseil Général du Val d'Oise une aide en fonctionnement au titre de l'année 2011. Le barème de subvention est fixé à 0,50 € par habitant, soit un total T.T.C. de 14.202,00 € correspondant à une population de 28.404 habitants (dernier chiffre officiel de l'INSEE), la subvention ne pouvant excéder 50% de la dépense engagée.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 3) Autorise le Maire à solliciter la réserve parlementaire de Monsieur Bodin, Député du Val d'Oise, pour un montant de 10 000,00 € afin de permettre l'achat d'un tracteur pour le Service Espaces Verts.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

## **IX - FINANCES**

- 1) DIT que l'opération d'équipement votée n° 930 – Contrat régional est renommée ainsi qu'il suit : opération d'équipement votée n° 930 – CSC François Rude. L'ensemble des opérations réalisées depuis le début de l'exercice 2010 seront reprises sous ce nouveau libellé.

DIT que l'opération d'équipement votée n° 940 – Plan Piscine est renommée ainsi qu'il suit : opération d'équipement votée n° 940 – Complexe sportif Berthelot. L'ensemble des opérations réalisées depuis le début de l'exercice 2010 seront reprises sous ce nouveau libellé. Les réalisations budgétaires et les restes à réaliser pour l'exercice, seront ventilés en interne :

- en dépenses : sur la fonction 40 – Services communs Jeunesse et Sports ;
- en recettes : sur la fonction 413 – Piscine, pour les financements issus du Plan Piscine et sur la fonction 414 – Autres équipements sportifs ou de loisir, pour les subventions reçues dans le cadre du Contrat régional, volet Tennis.

APPROUVE, pour la clôture de l'exercice 2010, les modifications des prévisions budgétaires générales telles qu'annexées.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)  
Votants : 35 Pour : 29**

- 2) – Approuve, pour la clôture de l'exercice 2010, les modifications des prévisions budgétaires pour l'assainissement telles qu'annexées.  
Adopte, dans les conditions suivantes, le budget primitif de la Commune pour l'année 2011, tel qu'il est annexé à la présente délibération :

- section d'investissement votée par chapitres avec deux opérations d'équipement individualisées :

- opération n° 920 : Réhabilitation des cimetières communaux
- opération n° 940 : Complexe sportif Berthelot (Plan piscine et Contrat régional)

- section de fonctionnement votée par chapitres.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 30 217 485 € tant en recettes qu'en dépenses. La section d'investissement s'équilibre à la somme de 10 391 200 € tant en recettes qu'en dépenses, opérations d'équipement incluses.

Le total des prévisions budgétaires 2011 s'élève donc à la somme de 40 608 685 € toutes sections confondues.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÉ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)  
Votants : 35 Pour : 29

- 3) – Approuve, pour la clôture de l'exercice 2010, les modifications des prévisions budgétaires pour le théâtre telles qu'annexées.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) Arrête le montant des charges correspondant à la refacturation d'heures supplémentaires d'agents communaux au budget annexe des théâtres à la somme de 5 195 €, charges comprises du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 30 novembre 2010, et celui des frais d'affranchissement au montant de 6 196,19 € non grevés de T.V.A. (de novembre 2009 à octobre 2010) et décide d'en réclamer le remboursement ;

Les mouvements comptables qui en résultent seront enregistrés sur le budget principal de la commune d'Ermont pour l'année 2010, respectivement aux natures 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisses des Ecoles et 70872 – Remboursements de frais par les budgets annexes.

Le budget annexe des Théâtres constatera la refacturation des frais de personnel à la nature 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement et le remboursement des frais d'affranchissement à la nature 62871 – Remboursements de frais à la collectivité de rattachement.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) Donne son accord pour admettre en non-valeur, au titre du budget annexe des Théâtres, lesdits produits d'un montant total de 1 237,06 €

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif pour l'année 2010, nature 654 – Pertes sur créances irrécouvrables.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 6) - Fixe les tarifs communaux conformément à l'annexe jointe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.  
- Dit que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 7) Fixe le taux de la redevance d'assainissement pour l'année 2011 à 0,3700 €/m<sup>3</sup>.

Les produits correspondants seront inscrits au budget primitif du service de l'Assainissement à la nature 706111 – « Redevances d'assainissement collectif ».

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 8) Adopte, dans les conditions suivantes, le budget primitif de la Commune pour l'année 2011, tel qu'il est annexé à la présente délibération :

- section d'investissement votée par chapitres avec deux opérations d'équipement individualisées :

- opération n° 920 : Réhabilitation des cimetières communaux



- opération n° 940 : Complexe sportif Berthelot (Plan piscine et Contrat régional)

- section de fonctionnement votée par chapitres.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 30 217 485 € tant en recettes qu'en dépenses.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 10 391 200 € tant en recettes qu'en dépenses, opérations d'équipement incluses.

Le total des prévisions budgétaires 2011 s'élève donc à la somme de 40 608 685 € toutes sections confondues.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)  
Votants : 35 Pour : 29

- 9) Adopte le budget primitif du service de l'Assainissement pour l'année 2011 tel qu'annexé à la présente délibération, dans les conditions suivantes :

- section d'investissement votée par chapitres, sans opération d'équipement individualisée,
- section de fonctionnement votée par chapitres.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 546 300 € tant en recettes qu'en dépenses.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 276 730 € tant en recettes qu'en dépenses.

Le total des prévisions budgétaires 2011 s'élève donc à la somme de 823 030 € toutes sections confondues.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)  
Votants : 35 Pour : 29

- 10) Adopte, le budget primitif 2011 du budget annexe du Pôle culturel (assujetti à la T.V.A.), tel qu'annexé à la présente délibération, dans les conditions suivantes :

- Section d'investissement votée par chapitres, sans opération individualisée,
- Section de fonctionnement votée par chapitres.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 889 345 € tant en recettes qu'en dépenses.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 38 425 € tant en recettes qu'en dépenses.

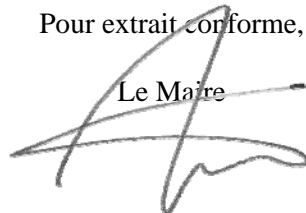
Le total des prévisions budgétaires 2011 s'élève donc à la somme de 1 927 770 € toutes sections confondues.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)  
Votants : 35 Pour : 29

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 23h45.*

Pour extrait conforme,

Le Maire



**Affiché le 23 DECEMBRE 2010**